

Lycée Français Jean Monnet
Avenue du Lycée Français - 9
1180 UCCLE

Service administratif et financier
Tél. : 02-379-08-30

REGLEMENT DE CONSULTATION

1-1. Identification de l'organisme qui passe le marché

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
LYCEE FRANÇAIS JEAN MONNET
Avenue du lycée Français - 9 -
1180 UCCLE

1-2. Objet et forme de la consultation

1-2.1. Objet du marché

Mise à disposition d'une solution logicielle informatique de gestion administrative et financière pour le lycée français Jean Monnet de Bruxelles

1-2.2. Lieu des prestations

Les prestations sont à réaliser

- Avenue du Lycée Français - 9 – 1180 Uccle

1-2.3. Procédure de consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure formalisées inspirée de l'appel d'offre ouvert.

1-2.4. Forme du marché

Marché Unique.

CCAG de référence : CCAG service (selon arrêté du 19 janvier 2009, JORF)

1-2.5. Descriptif des prestations à réaliser

Les prestations ont pour objectif la fourniture et la maintenance d'une solution logicielle informatique de gestion administrative et financière en répondant aux besoins du Lycée Jean Monnet de Bruxelles - établissement en gestion directe de l'AEFE.

Le titulaire doit réaliser les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- La fourniture d'une solution logicielle
- L'élaboration d'un plan de maintenance de la solution fournie,
- La mise en place d'un référent marché unique,
- La prise en compte des besoins spécifiques de l'établissement

1-2.6. Résiliation - litiges

Le CCAG service s'applique en cas de résiliation du marché.

1-3. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- Le présent Règlement de Consultation, et annexes éventuelles, acceptée par l'entreprise, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi.
- Le cahier des charges
- Le devis détaillé de l'entreprise, signé, remis par l'entreprise dans son offre.

1-4. Délai d'exécution – pénalités – Prix et règlement des comptes

1-4.1. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction, sans excéder une durée maximale de quatre (4) ans.

1-4.2. Pénalités pour retard d'exécution

Les stipulations des dispositions administratives sont applicables.

1-4.3. Prix et règlement des comptes

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix mixte.

- Une partie forfaitaire comprenant la fourniture et la maintenance de la solution logicielle et toutes les prestations forfaitaires définies dans les pièces de l'offre, constituant le montant minimum du marché.
- Une partie à bons de commande comprenant notamment les prestations de formations, migrations et prestations spécifiques définies dans le présent CCTP.

Les prix sont TTC et sont établis en tenant compte :

- Des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.
- De l'obligation faite aux entrepreneurs et à leurs personnels de se conformer aux consignes et règlements édictés par le Chef d'établissement, relatifs à la police et à la sécurité intérieure.
- Les prix seront annuellement révisés comme suit $P=P_0 \times S/S_0$
 - P= Prix du contrat révisé
 - P₀= Prix de base du contrat au mois 0 (mois d'établissement du contrat)
 - S= Indice santé à la date de facturation
 - S₀= Indice santé au mois 0

Il n'est prévu ni d'indemnité de dédit, ni d'indemnité d'attente.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la banque centrale européenne, majoré de sept points.

Les demandes de paiement devront obligatoirement comporter le numéro figurant sur la commande ou l'acte d'engagement.

1-5. Jugement des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectuée sur la base des critères pondérés suivants :
Prix : 60%

Solution proposée (adaptabilité, facilité d'utilisation, capacité évolutive etc..) : 20%

Service d'assistance et de maintenance (plateforme d'appel, réactivité, personnel dédié etc .) : 20%

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise l'ensemble des certificats et attestations demandé dans les dispositions administratives et techniques dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de signature de l'avis de réception postal de la lettre l'informant qu'il est retenu.



1-6. Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les offres peuvent être adressées par voie dématérialisée ou par voie postale.

Les offres seront adressées à l'adresse électronique suivante : dafacs.bruxelles.lfjm@aefe.fr

Les offres seront présentées sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Offre pour Mise à disposition d'une solution logicielle informatique de gestion administrative et financière pour le lycée français Jean Monnet de Bruxelles

Adresse postale :

**Lycée Français Jean Monnet
Avenue du Lycée Français 9
1180 UCCLE**

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Contenu du pli cacheté

Le pli contiendra les justificatifs du candidat :

- Certificats de qualification : la capacité de l'entreprise peut être apportée par tous les moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il concourt,
- Effectifs moyens annuels du candidat en personnels en spécifiant le personnel d'encadrement,
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager les candidatures ou un extrait de registre du commerce
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.). La fourniture de ce document ne donnera pas lieu au versement d'une prime.
- Les dispositions administratives et techniques approuvées et signées de l'entreprise
- Le mémoire technique de l'entreprise traitant des items de jugement des offres
- RIB ou IBAN

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de **six (6) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

1-7. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 06 juillet 2020 à 11 :00

Mme Ghania Ben Gharbia
Provisseur
Du Lycée Français Jean Monnet

